

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR
L'INTERDICTION TEMPORAIRE DU
STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA PLACE
ROGER SALENGRO**

Arrêté de Police N°55/2018 du 09 JUILLET 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de
l'organisation d'un barbecue par la Maison Pour Tous de
Guesnain le jeudi 19 juillet 2018 sur la place Roger
Salengro.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera partiellement
interdit le mercredi 22 aout 2018 de 17h00 à 22h00 sur la place
Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des
organisateur.*

ARTICLE 2 *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Monsieur le Responsable des Services Techniques
Monsieur le Directeur de la Maison pour Tous
Madame la Directrice Générale des Services
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
le 09 juillet 2018*

*Pour le Maire empêchée,
L'Adjointe déléguée*

C. Amadeï

